

AFFAIRE N° 15

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX
SUR DIFFERENTS SECTEURS DE LA COMMUNE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION DE MANDAT
AVEC LE P.A.C.T.-REUNION

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de pallier la crise du logement à Saint-Denis, la Municipalité a décidé de construire des logements sociaux sur des terrains communaux pour reloger les familles les plus défavorisées.

Ces logements pourront être réalisés sur différents secteurs de la Commune, et seront mis à la disposition des familles moyennant un loyer calculé en fonction de leurs revenus et du type de construction.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront prévus à l'article 2327 du Budget Supplémentaire 1989 du Bureau d'Habitat Social.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, la formule la plus adaptée paraît être d'en confier la réalisation au P.A.C.T.-Réunion, en fonction des besoins et de la capacité d'investissement de la Commune, par le biais d'une Convention de Mandat.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce projet, et de m'autoriser à conclure une Convention de Mandat avec le P.A.C.T.-Réunion.

MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions HABITAT et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

